

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Evaluation des effets des règles relatives à l'enregistrement du temps
de travail**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Porcellana, Diane

Citations préféré

Porcellana, Diane 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Evaluation des effets des règles relatives à l'enregistrement du temps de travail, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique sociale	1
Population et travail	1
Temps de travail	1

Abréviations

SECO Staatssekretariat für Wirtschaft
ArGV 1 Verordnung 1 zum Arbeitsgesetz

SECO Secrétariat d'Etat à l'économie
OLT 1 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail

Chronique générale

Politique sociale

Population et travail

Temps de travail

ÉTUDES / STATISTIQUES
DATE: 29.09.2019
DIANE PORCELLANA

Mandatée par le SECO, l'Université de Genève a évalué **les effets des modifications des art.73a et 73b OLT1 relatifs à l'enregistrement du temps de travail entrées en vigueur le 1er janvier 2016**. L'enquête a été menée auprès de 2'013 travailleuses et travailleurs, employé-e-s dans huit entreprises du secteur des assurances, des télécommunications, de l'industrie et du commerce de détail.

L'étude révèle qu'une collaboratrice ou un collaborateur n'enregistrant pas son temps de travail, travaillent en moyenne 45.6 heures par semaine contre 41.8 heures pour celles et ceux au bénéfice de l'enregistrement simplifié et 39.6 heures dans le cas d'un enregistrement systématique. Cette catégorie de personnes est plus exposée à travailler au-delà de 55 heures hebdomadaires. Pour les horaires atypiques, 60% des travailleuses et travailleurs de nuit renoncent à l'enregistrement du temps de travail contre 35.2%; 79.2% pour le travail du samedi contre 59%; 59.2% pour le travail du dimanche contre 38.9%. Lorsque l'entreprise introduit des mesures d'accompagnement, celles et ceux renonçant à l'enregistrement ne sont pas en moins bonne santé, ni davantage stressés que les autres. Ils ont toutefois, plus de difficulté à concilier la vie professionnelle et familiale.¹

1) Communiqué de presse SECO du 29.9.19; Etude Université de Genève